



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL

COMITE REGIONAL DE L'ILE DE FRANCE

Paris – Seine et Marne - Yvelines – Essonne – Hauts de Seine – Seine St Denis – Val de Marne – Val d'Oise.
Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports



CAHIER DES CHARGES POUR L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX IDF

Le présent cahier des charges régit les CHAMPIONNATS RÉGIONAUX IDF dont l'organisation est confiée aux comités départementaux sous le contrôle du comité régional de l'Île de France.

Les championnats régionaux IDF sont organisés à tour de rôle par les comités en 2017 : CD78 et CD94 – en 2018 : CD 77 et CD92 – en 2019 : CD91 et CD93 et en 2020 : CD75 et CD95

Les comités départementaux prenant la charge d'organiser les championnats régionaux IDF s'engagent à respecter intégralement le cahier des charges.

ENGAGEMENTS

Les engagements sont gratuits pour tous les championnats régionaux IDF.

Championnats fermés :

Les comités envoient le plus rapidement possible les résultats des qualificatifs par voie informatique (ligue-ile-de-france@petanque.fr) sur fichier EXCEL (Voir annexe).

Triplettes seniors	32 équipes	4 équipes par département
Doublettes seniors	32 équipes	4 équipes par département
Tête à tête seniors	32 joueurs	4 joueurs par département
Triplettes Promotion	32 équipes	4 équipes par département
Triplettes Dames	16 équipes	2 équipes par département
Doublettes Dames	16 équipes	2 équipes par département
Tête à tête Féminin	16 joueuses	2 joueuses par département
Doublettes Mixtes	32 équipes	4 équipes par département
Triplettes Vétérans	32 équipes	4 équipes par département
Triplettes Jeu Provençal	32 équipes	4 équipes par département
Doublettes Jeu Provençal	32 équipes	4 équipes par département
Triplettes Jeunes	24 équipes	3 équipes par département

Championnats « OPEN » :

Les inscriptions sont faites sur place.
Doublettes Jeunes – Tête à tête Jeunes

REPLACEMENTS

Plus aucun remplacement de joueurs ou joueuses n'est autorisé. Les équipes qualifiées doivent se présenter dans la même formation que lors de leur qualification.
En cas d'indisponibilité d'un joueur, pour quelque raison que ce soit, l'équipe concernée ne pourra pas participer à la compétition.

Cette disposition s'applique dès le pré-qualificatif (1er éliminatoire) aux championnats régionaux IDF, à compter du 1^{er} coup de sifflet de l'arbitre de la compétition.

Le Comité qu'elle représentait, effectuera le remplacement avec l'équipe battue par celle-ci lors de la qualification ou devra l'attribuer dans la suite du classement du qualificatif.

Cette disposition s'applique aux Championnats Départementaux.

HABILLEMENT DES JOUEURS

Les joueurs qualifiés devront être revêtus de la tenue de leur club ou comité départemental et porter leur identification. Cette tenue homogène par équipe s'entend : d'un haut avec manches au moins courtes; s'ils sont de mêmes couleurs et de même conception, les joueurs peuvent indifféremment porter polo, chemisette, pull ou blouson. L'identification du club ou du comité sur les vêtements des joueurs qualifiés devra être obligatoirement sérigraphiée, sublimée, brodée, cousue ou collée (dans ce dernier cas, si l'autocollant ne tient pas il devra être changé à la demande). Toute autre forme d'accrochage amovible est formellement interdite (épingles, scratch, etc.). **Les « blue-jeans » sont totalement interdits.** Le port du short n'est autorisé que dans les compétitions réservées aux catégories jeunes. Les compétiteurs doivent porter un pantalon ou un pant court au moins en-dessous du genou et des chaussures fermées. En cas de non-respect de ces dispositions, le jury sera habilité à exclure l'équipe de la compétition.

PUBLICITE

Il est autorisé dans le respect des lois et règlements en vigueur, le port de publicités à condition qu'elles soient identiques pour tous les joueurs d'une même équipe. Les publicités sur les tenues par le biais d'autocollants ou autres stickers sont interdites.

JURY

Le jury de chaque championnat est constitué comme suit :

Président : Un membre du comité régional.

Membres : Le délégué du comité régional désigné.

L'Arbitre le plus titré du championnat.

Un membre du comité ou du Club où se déroule le championnat.

ORGANISATION DES CHAMPIONNATS

Le suivi des championnats est fait par voie informatique du début à la fin.

GESTION SPORTIVE

Le tirage au sort est effectué par la direction sportive du comité régional.

Le tirage au sort veillera à ne pas opposer au 1^{er} tour deux équipes du même département.

Le contrôle des licences est effectué avant le début de la compétition.

Le comité régional devra assurer la tenue du graphique du début jusqu'à la fin du championnat, donc prévoir un nombre suffisant d'administrateurs.

Les indemnités des arbitres désignés par le comité régional sont réglées par le comité régional. Pour cela une convocation individuelle est adressée aux arbitres désignés par le délégué aux arbitres. Les arbitres doivent ensuite adresser à la Trésorière Générale : la convocation accompagnée de la note de frais (nombre de jours d'arbitrage + montant frais kilométriques indiqués sur Michelin avec photocopie de la feuille de route + un R.I.B pour le premier paiement). La Trésorière après vérification effectuera les virements.

La saisie informatique des résultats est effectuée par les comités organisateurs sous une semaine.

Tous les résultats doivent être envoyés au webmaster du site du comité régional. Les résultats des Jeunes peuvent être envoyés au webmaster du site de l'ETR.

Les compétitions complémentaires sont dissociées des championnats.

Elles sont donc totalement prises en charge par le club recevant le championnat du comité régional.

RECOMPENSES

Championnat seniors : le comité régional récompense les Finalistes et les Champions ainsi que le Club Champion.

Championnat Jeunes : le Comité régional offre des récompenses et des bons d'achat à partir des quarts de finales.

Championnats féminins et mixtes : le comité organisateur devra offrir un bouquet de fleurs aux championnes et aux vice-championnes.

INTENDANCE

Championnats seniors Pétanque et Jeu Provençal

Le comité régional prend en charge les repas du midi (maxi 15 € par repas) pour le Président du comité régional ou son représentant, le Président du Comité départemental organisateur ou son représentant, le Président du Club organisateur ou son représentant, les membres du Jury, les arbitres désignés par le comité régional, les arbitres désignés par le comité organisateur, 1 membre du comité régional, les élus des collectivités territoriales présents.

Les autres personnes (club ou comité départemental ou comité régional) souhaitant participer aux repas devront régler le prix de ces repas au comité ou au club organisateur.

Championnats JEUNES

Le comité régional prend en charge les repas des personnes qui tiennent les graphiques et des représentants de l'ETR (non coachs) (maxi 15 € par repas).

Le comité régional aura à sa charge un goûter "valeur de 4 € sandwich + boisson " par jeune participant aux championnats régionaux. A cet effet, des tickets seront remis lors des inscriptions sur place.

DISCIPLINE

Toute affaire disciplinaire relative à un championnat du comité régional sera traitée en première instance par la Commission de Discipline du comité régional.

TERRAINS ET STRUCTURES

Il est à prévoir pour tous les championnats régionaux Séniors, Mixtes, Vétérans Pétanque et Jeu Provençal (16 cadres) pour les féminines (8 cadres).

Les jeux doivent être de 4 X 15 mètres pour la pétanque et 4 X 24 pour le jeu provençal.

Tous les terrains doivent être tracés à la ficelle, numérotés et avoir des marqueurs.

Pour les championnats Jeunes, une aire délimitée pour chaque catégorie est recommandée.

Le comité organisateur et/ou le club organisateur devra prévoir un nombre suffisant de cercles rouges pour toutes les compétitions.

Un CARRE D'HONNEUR, entouré de barrières, voire de bastaing, de 8 jeux minimum de 4 x 15 mètres pour la pétanque et de 4 x 24 mètres pour le jeu provençal.

Les terrains doivent être sonorisés, éclairés.

Prévoir également :

Un parking pour « officiels ».

Un service de secours (croix rouge) si possible ou des personnes en possession d'un titre de secouriste.

Un défibrillateur, une trousse de secours de première urgence.

Des sanitaires en nombre suffisant.

PARRAINAGE

Le comité régional a ses sponsors officiels (marchands de boule etc.) Ils devront avoir un libre accès au lieu du championnat où une place correcte leur sera réservée. Aucun contact publicitaire ne devra être pris par les organisateurs des championnats régionaux IDF sans autorisation du comité régional.

COMMUNICATION

Les organisateurs veilleront à donner le plus large retentissement aux championnats régionaux IDF dont ils ont la charge en sollicitant les personnalités les plus représentatives de leur ville ou département.

Ils devront informer, presse et radio locales et tous moyens d'informations.

CONCOURS ANNEXES

La tenue des tables, dotation, frais d'arbitrage, coupes etc. **des concours annexes** sont à la charge du club ou du comité organisateur. L'organisation de ces concours ne doit pas gêner celle du championnat du comité régional.

Pour les championnats "jeunes", la tenue des tables doit s'effectuer dans un lieu qui leur est réservé exclusivement, éloigné des tables des adultes.

Seuls les Initiateurs ou Educateurs sont autorisés à coacher les équipes jeunes sur les divers championnats.

Adopté en réunion du Comité Directeur CR-IDF le 25/02/2017

Révisé en réunion du Comité Directeur CR-IDF le 27/03/2017